Déclarations de ministres

Monsieur le Président, je m'explique mal le fait que l'Opposition officielle, les libéraux, ainsi que les néo-démocrates, s'opposent ou veuillent que l'on retarde de six mois le renvoi de ce projet de loi en comité et qu'en même temps ils disent que notre projet de loi ne va pas assez loin pour faciliter l'entrée de réfugiés au Canada. Il faudrait savoir sur quel pied ils se branchent, il faudrait savoir dans quelles circonstances ils préfèrent. Est-ce qu'ils préfèrent refuser aux réfugiés d'entrer au pays, d'entrer au Canada, pour pouvoir continuer à fonctionner en comité, pour pouvoir faire des audiences, pour pouvoir entendre des témoins additionnels, alors qu'on sait qu'actuellement, déjà, malheureusement, le système qui est en place est beaucoup trop lent. Alors il est très important que ce projet de loi-là contienne des parties très importantes pour faciliter l'entrée de réfugiés au Canada.

Alors, monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait important que le projet de loi C-55 soit adopté, non pas à notre profit, à nous comme parlementaires, mais au profit des réfugiés justement. On veut leur faciliter la tâche. Et lorsqu'on parle de sondage de l'opinion publique, il est évident que le Canada a été bâti grâce à des réfugiés qui sont venus chez nous, monsieur le Président. Et c'est tout à l'honneur du ministre d'État (Immigration) (M. Weiner), notre ministre d'État (Immigration), c'est le premier ministre d'État (Immigration), dans les cinq derniers, qui ait réussi à déposer un projet de loi sérieux, valable, pour sensibiliser davantage les réfugiés, pour leur permettre, leur faciliter l'accès au Canada. C'est fondamental, et on se doit, dans les plus brefs délais, de permettre à ce projet de loi-là, le projet de loi C-55, d'aller en comité. Il est bien évident qu'il peut y avoir quelques petites modifications, mais je pense que dans l'ensemble le ministre-dans son projet—a voulu brièvement faciliter l'accès aux réfugiés chez nous et qu'on puisse en même temps continuer à accepter et conserver notre politique concernant les réfugiés au niveau international.

Il n'est nullement dans nos intentions, monsieur le Président, en présentant le projet de loi C-55, de tourner le dos aux réfugiés. Au contraire, nous désirons offrir une protection réelle à ceux qui ont besoin de notre aide. Cependant, pour nous permettre de concentrer nos efforts sur la protection des réfugés authentiques, il faut mettre de l'ordre dans le processus et refréner les abus.

Monsieur le Président, je vois que je n'ai pas eu beaucoup de temps, mais je suis très heureux de pouvoir céder mon temps pour permettre à la population canadienne de vivre, encore une fois ce soir, grâce à notre premier ministre (M. Mulroney), grâce au gouvernement conservateur, grâce à notre ministre des Finances (M. Wilson), un moment historique dans la vie de la population canadienne: la réforme fiscale.

• (2000)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉFORME FISCALE DE 1987

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: Conformément à l'ordre du vendredi 12 juin, la Chambre revient aux déclarations de ministres. Le ministre des Finances (M. Wilson) a la parole.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je propose ce soir d'apporter des changements radicaux au régime fiscal du Canada. Ces changements toucheront directement tous les Canadiens pendant bien des années.

Notre régime fiscal devrait nous apporter une aide appréciable pour relever les défis auxquels le pays est confronté.

Il doit aider les particuliers et les entreprises à s'attaquer aux défis des années 90 et du XXI^c siècle.

Il doit renforcer la capacité de notre pays de continuer à assurer les programmes sociaux dont notre population a besoin.

Il doit créer les espoirs et les possibilités qui motiveront les Canadiens à édifier un pays fort, dans un monde extrêmement concurrentiel.

Mais pour ce faire, le régime fiscal doit inspirer le respect aux Canadiens. Nous savons que tel n'est pas le cas. Et nous savons pourquoi.

Nous savons tous que le régime fiscal permet à beaucoup de sociétés rentables d'éviter de payer leur juste part d'impôt, année après année.

Nous savons tous qu'il permet à certaines personnes aux revenus très élevés de payer moins d'impôt que le salarié canadien moyen, année après année.

Nous savons tous qu'il permet à ceux qui sont en mesure de recourir aux concessions spéciales de transmettre le fardeau fiscal à d'autres qui sont moins en mesure de le supporter.

Le Canada a besoin d'un régime fiscal qui prélève des recettes de manière équitable et fiable, d'un régime qui soutienne notre effort national de promotion de la croissance économique et de création d'emplois plus nombreux et plus satisfaisants.

Au fil des ans, notre régime fiscal est devenu un incroyable enchevêtrement d'encouragements spéciaux, de déductions particulières et de défalcations extraordinaires.

Chaque encouragement spécial bénéficie à quelqu'un. Cependant, chaque encouragement spécial signifie que les impôts doivent être plus élevés pour tous les autres. Les concessions fiscales ont rendu l'impôt sur le revenu de plus en plus compliqué et de moins en moins équitable.

Au cours des deux dernières années, j'ai entrepris de renforcer l'intégrité du régime fiscal. Nombre de concessions fiscales ont été éliminées. Cependant, il faut en faire davantage pour rétablir la confiance et la foi placées dans le régime, pour s'assurer qu'il fonctionne au profit de tous les Canadiens. Ce soir, j'agis dans ce sens. Je propose d'apporter des réformes radicales au régime fiscal des particuliers et des sociétés. A partir du 1^{er} janvier 1988: